



Règlement Intérieur – EVOPRO

Adresse du siège social : Regus Grands Hommes, Place des Grands Hommes, 33000 Bordeaux.

N° Siret : 908.806.755.00017

Code APE : 7022Z

Déclaration d'activité : Enregistrée auprès du Préfet de région de la Nouvelle-Aquitaine sous le numéro 75 640 533 664.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions applicables à tous les stagiaires participant aux prestations organisées par le cabinet EVOPRO. Ce règlement est établi conformément aux articles L.6352-3, L.6352-4, et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail.

Notre règlement intérieur est mis à la disposition de chaque stagiaire avant le début de la formation. Il est envoyé par email lors de l'inscription et est également disponible en téléchargement sur notre site internet.

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires du cabinet EVOPRO. En s'inscrivant à une formation, chaque stagiaire accepte de se conformer aux dispositions du présent règlement pour toute la durée de la formation.

Article 2 : Conditions générales

Les stagiaires doivent respecter les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité, et à la discipline établies par le cabinet EVOPRO. Le respect de ces règles est essentiel pour le bon déroulement des formations.

Article 3 : Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire est tenu de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur. Lorsqu'une formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté de son propre règlement intérieur, ce dernier s'applique en matière de sécurité et d'hygiène.

Article 4 : Entretien du matériel

Les stagiaires doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition et l'utiliser uniquement à des fins pédagogiques. Toute utilisation à des fins personnelles est strictement interdite.

Article 5 : Utilisation des équipements

Tout dysfonctionnement des machines ou du matériel doit être immédiatement signalé au formateur responsable. Cette procédure permet d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la formation.

Article 6 : Consignes en cas d'incendie

Les consignes de sécurité incendie, y compris un plan indiquant les extincteurs et les issues de secours, sont affichées dans les locaux. Les stagiaires doivent en prendre connaissance et se conformer à ces consignes en cas d'urgence.

Evopro

Regus Grands Hommes, Place des Grands Hommes 33000 Bordeaux

Tel : 07.86.96.08.74. mail : contact@evopro.fr

Siret : 908.806.755.00025. Code APE: 7022Z

Règlement Intérieur – EVOPRO

Article 7 : Accidents

Tout accident survenu pendant la formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme de formation. L'accident sera signalé à la Caisse de sécurité sociale conformément aux dispositions légales.

Article 8 : Alcool et substances prohibées

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdites dans les locaux de l'organisme de formation. Il est également interdit d'y pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse.

Article 9 : Distribution des boissons

Les stagiaires ont accès aux postes de distribution de boissons non alcoolisées pendant les pauses. Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, il est interdit de fumer dans les locaux fermés de l'organisme.

Article 10 : Horaires, Absence et Retards

Les horaires de stage sont établis en concertation avec les stagiaires lors de la remise du programme. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent prévenir le formateur au moins 24 heures à l'avance et justifier leur absence. Toute absence ou retard injustifié peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Les stagiaires doivent signer l'attestation de présence régulièrement et compléter les documents requis en fin de formation.

Article 11 : Accès aux locaux

Les stagiaires ne peuvent accéder aux locaux de l'organisme que pour suivre leur formation. Toute autre utilisation est interdite, sauf autorisation du formateur. Il est également interdit d'introduire des personnes extérieures ou des marchandises destinées à la vente dans les locaux.

Article 12 : Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter en tenue correcte et adopter un comportement respectueux envers toutes les personnes présentes dans l'organisme.

Article 13 : Communication et affichage

L'information est diffusée via des panneaux d'affichage dédiés. Toute publicité commerciale, ainsi que toute propagande politique, syndicale ou religieuse, est interdite dans l'enceinte de l'organisme.

Article 14 : Responsabilité en cas de vol ou de détérioration

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels des stagiaires. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les locaux.

Règlement Intérieur – EVOPRO

Article 15 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner une sanction. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive, selon la gravité de la faute. Les amendes ou sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 16 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été informé des faits qui lui sont reprochés et qu'il ait eu l'occasion de s'expliquer. Les modalités de convocation et d'entretien sont détaillées, et toute sanction fait l'objet d'une notification écrite.

Article 17 : Représentation des stagiaires

Pour les stages de plus de 500 heures, un délégué titulaire et un suppléant sont élus par les stagiaires. Ces représentants sont chargés de faire remonter les suggestions et réclamations des stagiaires.

Article 18 : Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur le 16 Août 2024. Le règlement intérieur et la charte de déontologie du cabinet EVOPRO sont également disponibles en ligne sur notre site internet. Vous pouvez les consulter à tout moment et les télécharger au format PDF pour une consultation ultérieure. Pour y accéder, rendez-vous sur la page dédiée de notre site: www.evopro.fr.

Article 19 : Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Nos locaux (parking, accueil, salles de formations, sanitaires, réfectoires) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour toute demande d'aménagement particulier, veuillez nous contacter à l'adresse: contact@evopro.fr ou au 07.86.96.08.74 avant le début de la formation.



Charte de Déontologie EVOPRO

Le cabinet EVOPRO s'engage à respecter une déontologie stricte et à appliquer les principes généraux d'éthique professionnelle définis par le Code du Travail.

Principes Déontologiques

1. Respect de la personne humaine : Les actions menées dans le cadre du bilan de compétences et de la formation se font avec le consentement éclairé du salarié.
2. Indépendance de jugement et d'action : Le cabinet EVOPRO garantit l'indépendance de ses consultants, qui agissent en toute impartialité.
3. Neutralité et honnêteté : Seules les informations pertinentes sont demandées aux bénéficiaires. Les résultats des bilans sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec le consentement explicite du bénéficiaire.
4. Transparence : Les documents relatifs au bilan sont détruits après utilisation, sauf demande contraire du bénéficiaire pour des raisons de suivi.
5. Formation continue des consultants : Les consultants d'EVOPRO sont certifiés et régulièrement formés pour maintenir un haut niveau d'expertise.
6. Respect de la confidentialité : Conformément aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal, les consultants garantissent la confidentialité des informations échangées.
7. Respect des lois et éthique professionnelle : Les consultants d'EVOPRO respectent un cadre légal strict et s'engagent à promouvoir des comportements honnêtes et professionnels.

Cette charte est signée par Nabila YEMLOUL, fondatrice, responsable pédagogique et référente handicap du cabinet EVOPRO. Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse: contact@evopro.fr ou au: 07.86.96.08.74.

Le règlement intérieur et la charte de déontologie du cabinet EVOPRO sont également disponibles en ligne sur notre site internet. Vous pouvez les consulter à tout moment et les télécharger au format PDF pour une consultation ultérieure. Pour y accéder, rendez-vous sur la page dédiée de notre site www.evopro.fr.

Mise à jour : Septembre 2024



Evopro

Regus Grands Hommes, Place des Grands Hommes 33000 Bordeaux
Tel : 07.86.96.08.74. mail : contact@evopro.fr
Siret : 908.806.755.00025. Code APE: 7022Z